

L'AMI DU PEUPLE,

O U

LE PUBLICISTE PARISIEN,

JOURNAL POLITIQUE ET IMPARTIAL,

Par M. MARAT, auteur de l'Offrande à la patrie,
du Moniteur, du plan de constitution, &c.

Vitam impendere vero.

Du Jeudi 30 Juin 1791.

Observations sur les déclarations de Louis et d'Antoinette. — Contradictions, faussetés, mensonges et impostures grossières dont elles sont tissées. — Effronterie avec laquelle le comité autrichien, qui les a dictées, insulte à la nation — Motifs urgens de destituer et de renfermer le gros Capet qui s'est mis à jouer le fou et l'enragé, pour endormir les Parisiens sur son nouveau projet d'évasion.

Les rois, comme les autres hommes, n'ont droit aux respects de leurs concitoyens qu'autant qu'ils ont des vertus. A la manière dont Louis Capet a ordonné sa vie, il paraît bien qu'il s'embarrasse assez peu de cette grande vérité, ou si l'on veut qu'il ne s'en doute pas.

Or, j'ai fait voir que l'article de sa déclaration qui allègue la violation des égards qui lui sont dus comme le grand motif de son évasion, est un faux commis par les jongleurs du comité autrichien, pour avoir un prétexte de détruire la liberté de la presse.

On se rapelle cette fameuse lettre ministérielle, où le roi se récrie contre les détracteurs qui prétendaient qu'il n'était pas libre, où il témoigne sa reconnaissance à la nation pour toutes les dignités dont elle l'a revêtu, tous les bienfaits dont elle l'a comblé, où il l'assure de son attachement à la constitution dont il se dit le défenseur, et où il proteste aux Parisiens que l'amour seul le fixe au milieu d'eux. » Qui se serait alors douté que toutes ces déclarations étaient autant d'artifices pour nous tromper. Après s'être plaint de ce que ses concitoyens n'ont plus pour lui des égards qu'il semble avoir pris à tâche de détruire à force d'actes de déloyauté, de perfidie et de trahison ; Louis Capet ne rougit pas d'avoir recours à des mensonges puérils pour couvrir son évasion.

Il commence par déclarer *qu'il n'avait aucune intention de sortir du royaume* : mais il annonce formellement le contraire dans son manifeste. Il y exhorte les Français et les Parisiens à se méfier des suggestions de leurs faux amis, à *revenir à leur roi, qui sera toujours leur père, leur meilleur ami* : il les assure du plaisir qu'il aura à les pardonner, et à se revoir au milieu d'eux. » Il les

quittait donc , et avec dessein bien réfléchi de passer dans les Pays-Bas autrichiens, comme le prouve le passeport dont il s'était pourvu , pour s'y rendre sous un faux nom , et en qualité de domestique de sa femme. D'ailleurs les ordres donnés par Bouillé aux hussards , aux chasseurs et à royal-Allemand cavallerie , de protéger à force ouverte *l'évasion du roi*, sont positifs. Il veut faire croire que « *s'il avait eu dessein de sortir des frontières , il aurait attendu à publier son manifeste à les avoir passées.* » N'est-il plaisant de l'entendre donner ainsi son imprudence , et sa maladresse en preuve de sa loyauté !

C'est à Montmédi qu'il prétend avoir eu dessein de se rendre ; par deux motifs également faux et manifestement contradictoires ; l'un est que *Montmédi étant une place forte , il pouvait être en sûreté avec sa famille , l'autre , est qu'en cas d'attaque , il se serait trouvé prêt à voler au milieu des dangers , et à encourager les soldats appelés à repousser l'attaque des ennemis*, SI ELLE POUVAIT AVOIR LIEU. D'abord il paraît un peu singulier que ce soit dans un petit bourg , à deux portées de fusil des terres de l'empereur , et dans le voisinage des Capets conspirateurs , de l'armée des fugitifs contre-révolutionnaires , et des troupes autrichiennes que Louis le patriote aille chercher un azile , la considération qu'il assure ne plus avoir parmi nous ! Fuit de la capitale où il était gardé par une armée de 46000 hommes à ses ordres et un état-major à sa dévotion , pour se réléguer dans un village sans défense paroît à coup sûr une étrange manière de se mettre en sûreté. Comment n'a-t-il pas craint qu'en le voyant abandonner le royaume et se réfugier dans un hameau de la lisière , ouvert aux ennemis , on ne l'accusât d'avoir plus de confiance en eux qu'en ses concitoyens qui l'ont couvert de dignités et comblé de bienfaits ?

Il a prétexté la nécessité de se mettre à portée de voler au milieu des dangers et d'encourager par sa présence les soldats appelés à repousser l'attaque des ennemis, si tant est qu'elle puisse avoir lieu. Hé ! quoi, la crainte l'aurait poussé de Paris à Montmédi, dans le tems même que l'ardeur de voler au milieu des dangers l'aurait pressé de s'y rendre ! Le cœur du gros Louis est donc l'azile des passions opposées ; et par un prodige inoui cet homme extraordinaire a le rare talent de trembler à la fois de peur et de braver tous les périls. Peut-être les railleurs prétendront-ils qu'une invasion, dont on révoque en doute la possibilité, n'avait rien de fort allarmant, et que la nécessité de s'y opposer n'avait rien d'assez urgent pour obliger le premier fonctionnaire public d'abandonner incognito son poste au milieu de la nuit, et d'exposer l'état à tous les désastres qui pouvaient être la suite de cette évasion clandestine, dont les loix lui faisaient un crime, et que la nation pouvait envisager comme un motif suffisant de destitution. Je glisse sur ces observations importunes, et je demande quel intérêt si tendre pouvait donc porter le roi à courir aux extrémités du royaume s'exposer à tous les événemens de la guerre, pour défendre la patrie, au moment même qu'en désertant la capitale où son devoir le cloue auprès du corps législatif, en protestant contre la constitution, il livrait de gaieté de cœur la patrie à tous les maux de l'anarchie, appelait sur elle de dessein prémédité toutes les horreurs de la guerre civile ? De ces inconséquences ridicules inferons que Louis aurait grand besoin d'un maître qui lui apprit à en imposer plus adroitement. Mais cessons de mettre sur son compte les impostures de ses faiseurs du comité autrichien. S'il avait un grain de jugement ne leur aurait-il pas dit à la lecture de sa déclaration :
 « Messieurs, il ne suffit pas de me mettre de puans
 » mensonges dans la bouche pour tromper la nation ;
 » encore faut-il qu'ils aient un air de vraisemblance ;
 » et que leurs grossières contradictions ne m'expo-

» sent pas à la risée , en me faisant passer pour un » menteur déhonté. » Mais voici quelque chose de plus comique encore. Une forte raison qui a déterminé sa fuite , dit Capet : *c'est le besoin de fermer la bouche aux calomniateurs qui allaient criant qu'il ne jouissait pas d'une liberté suffisante pour revêtir les décrets du caractère de la loi.* Jugez combien il avait à cœur de procurer aux décrets ce caractère sacré par sa protestation contre la constitution. Il prétend qu'il voulait montrer à tous qu'il était libre. Or, pour les en convaincre , il s'évade de son palais au milieu de la nuit et au moyen de fausses clefs , comme un voleur ; puis il quitte clandestinement la capitale , comme un conspirateur , en se munissant d'un faux passeport et se faisant passer pour un des domestiques de sa femme qui fuit elle-même sous un nom emprunté. Ne voilà-t-il pas une belle manière de montrer à tous qu'on est libre.

Quand à son frère dit Louis , il n'a passé dans l'étranger que parce qu'il était convenu de prendre une route différente : mais il devait se rendre à Montmédi , aussi-tôt que le roi y serait. Quoi , Montmédi est la place que Louis a choisie pour y mettre sa famille en sûreté , quel inconvénient y avait-il donc pour Louis Stanislas à s'y rendre directement ? S'y rendre de Paris par Mons , qui en est à trente-cinq lieues , dans les terres de l'empereur , assurément ce n'est pas craindre de prendre le chemin de l'école.

A l'égard de son manifeste , Louis déclare que quoiqu'il ait expressément défendu à son ministre d'apposer le sceau de l'état à aucun acte du corps législatif , et qu'il ait protesté contre la constitution , il n'a prétendu se plaindre que de la forme adoptée pour la sanction : au moyen de laquelle les décrets lui étant présentés séparément , il lui était impossible de juger sainement du corps de la loi. O ! le plaisant juge de la constitution !

Mais quand ses lumières seraient aussi étendues qu'elles le sont peu ; ne voilà-t-il pas une étrange manière de faire des représentations , que de bou-

leverser l'état en s'évadant; que de jouer sa couronne en se montrant déloyal, rébelle, traître et machinateur; que de se perdre à jamais de réputation? Et puis quel ridicule prétexte pour avoir pris la fuite. Il est mécontent des avantages brillans, des revenus immenses, du pouvoir exorbitant que ses suppôts lui ont assurés. C'est assurément se montrer insatiable. Mais quelques minces qu'ils fussent ces avantages, de quel droit un simple fonctionnaire public prétend-il capituler avec son souverain? Si le traitement qu'on lui offre, ne lui convient pas; il peut y renoncer. Mais non, Louis est loin de se regarder comme simple délégué de la nation, il s'en croit encore l'arbitre, il parle en maître: c'est de lui qu'elle tient tout. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur les insolens reproches de son manifeste.

Etrange manie de tout homme constitué en autorité et en dignités. Il a beau devenir le jouet de la fortune, être ramené à sa nullité par le cours des événemens, de ses folies, et de ses malversations, trouver par-tout des barrières à ses nouveaux attentats, éprouver le poids de l'indignation publique, et sentir sa petitesse, son impuissance, son néant: le malheureux se croit éternellement dans les jours de sa gloire, il ne parle que de son empire, il ne rêve qu'adorations; il ne voit dans ses concitoyens que des esclaves, et dans son souverain qu'une populace révoltée. (1)

Louis termine sa déclaration par un grand trait de tartufferie. Il dit « qu'il avait toujours cru qu'il » n'y avait que Paris qui voulût la constitution, mais » il s'est détrompé dans son voyage; il a reconnu

(1) Le manifeste du gros Louis me rappelle le placet qu'un courtisan, réduit à la besace, présentait à ceux auxquels il demandait la charité: ce placet portait en tête ces titres grotesques *Haut et puissant-seigneur, J. de Fareville, comte de Richement, etc.* Supplie les aïeux généreux, etc.

» que c'est le vœu général de tous les citoyens, et
 » qu'il est prononcé de manière à ne laisser sub-
 » sister aucun doute. Puis il ajoute : alors je ne n'ai
 » pas balancé à faire le sacrifice de tout ce que j'ai
 » vais de plus cher pour me rendre au désir de mon
 » peuple dont j'ai toujours voulu, et n'ai jamais
 » cessé de vouloir le bonheur. » — On peut juger
 de la bonne grace avec laquelle le prince patriote
 a cédé au vœu du peuple, par les efforts qu'il a fait
 pour corrompre la fidélité du procureur-syndic de
 la commune de Varennes, et par le cortège qui l'a
 ramené dans la capitale. Mais glissons là-dessus,
 pour examiner son apologie. Que penser d'un roi
 qui a présidé à la fédération, qui a pris le titre de
 restaurateur de la liberté, et qui a juré dix fois de
 maintenir la constitution, lors même qu'il l'a croyait
 l'ouvrage d'une faction parisienne. Comment ne pas
 regarder une pareille déclaration comme un mensonge
 audacieux, ou une pareille conduite comme le com-
 ble de la déloyauté et de la trahison ? C'est donc faire
 grâce au premier fonctionnaire public que de prendre
 son excuse pour celle d'un jeune écolier surpris en
 faute, qui prétexte cause d'ignorance des ordres
 qu'il a transgressés et qui promet de ne plus les en-
 freindre, mais bien sot qui s'y fie. (1)

Tout ce qui m'amuse dans cette parade royale,
 sénatoriale et ministérielle; c'est de voir l'embar-
 ras où doivent se trouver les pères conscrits, pour
 arranger le rôle de Louis le rebelle à la prochaine

(1) Pour mieux sentir la justesse de cette consé-
 quence, je prie le lecteur de faire avec moi cette
 nouvelle observation. C'est que le roi avait fait cons-
 truire une voiture particulière pour sa fuite; voiture
 où se trouvent mille commodités qui le dispensaient
 de s'arrêter en route. Il avait donc prémédité sa fuite
 depuis long-tems. Sa lettre ministérielle n'était donc
 qu'une grossière imposture pour endormir le peu-
 ple, comme je l'ai dit quelque part.

fédération (1). Comment auront-il l'audace de recevoir le serment de fidélité d'un prince tant de fois refractaire ? Et comment aura-t-il le front de se présenter à l'autel ?

Le 28, Louis a ajouté un nouvel article à sa déclaration, qu'il a donné pour une émissien. Il consiste à prendre sur lui les ordres expédiés à Bouillé pour protéger son évasion à force ouverte. Comme il avait pris sur lui la formation et l'exécution de son projet de fuite. Ainsi, au moyen d'un peu d'adresse de la part des ses ministres, de ses conseillers et de ses agens : je demande ce que devient leur responsabilité ? Et au moyen de l'inviolabilité du prince, je demande quel sera le garant qu'aura la nation de la loyauté de son premier fonctionnaire, et quel sera le terme de ses machinations ? Les adorateurs soudoyés des pères conscrits peuvent s'extasier à leur aise sur la beauté de la constitution : tandis que les amis de la liberté gémissent de douleur à la vue des maux sans fin qui seront la suite des perfides décrets : tandis qu'ils frémissent d'indignation à l'aspect d'un grand peuple livré sans défense à la merci de ses barbares mandataires.

(1) Je n'entrerai pas dans l'examen de la déclaration d'Antoinette ; j'en releverai simplement quelques inconséquences comiques de M. et madame, dit la femme Capet, *n'ont passé par le pays étranger que pour ne pas faire manquer les chevaux sur la route ;* comme si les Pays-Bas Autrichiens étaient sur la route de Montmédi à Paris. Les trois couriers ne savaient pas où ils allaient, et la preuve qu'elle en donne, c'est qu'ils recevaient à chaque poste l'argent pour payer. Vous allez voir que la Guiche, Gouvernet et d'Agon n'avaient pas un liard dans leurs poches. Les pauvres indigens.

Marat l'Ami du peuple

DE L'IMPRIMERIE DE MARAT.